**Je prends de la Morphine**

**Pourquoi m’a-t-on prescrit de la morphine ?**

Suite à votre passage au SAU le médecin urgentiste a jugé nécessaire de vous prescrire de la morphine (famille opioïde fort) afin de prendre en charge votre douleur. Le choix de ce traitement ne dépend pas du stade ou de la gravité d’une maladie mais est en rapport avec l’intensité de la douleur et/ou l’inefficacité des traitements administrés précédemment.

**Combien de temps ?**

Ce traitement sera poursuivi tant que la douleur le justifiera. Le dosage évoluera en fonction de l’intensité de la douleur. En fonction de l’évolution de la douleur, la morphine sera arrêtée plus ou moins progressivement et/ou remplacée par des antalgiques plus faibles. Afin d’optimiser la prise en charge de la douleur, vous devez revoir votre médecin traitant dans les 72 heures (3 jours).

**Comment prendre mon traitement ?**

Le médecin vous a prescrit :

* **Une forme lente**  (Moscontin® ou Skenan®, sulfate de morphine à libération prolongée) qui agit sur 12 h et donc à prendre en systématique toutes les 12 h (ex : 8h-20h)
* **Une forme rapide** (Sevredol®, Acktiskenan®, sulfate de morphine à libération immédiate) **à prendre lors des accès douloureux** toutes les 4 h maximum 6 fois par jour si besoin. Ce traitement peut être pris en même temps que la morphine lente si la douleur est intense.

Il est important de noter la quantité totale de médicament pris par 24h afin de refaire le point avec votre médecin traitant **dans les 72 h** qui suive le début du traitement afin d’adapter la dose de morphine.

 **Y’a-t’il des effets indésirables avec ce traitement ?**

**Il peut exister un certain nombre d’effets indésirables surtout en début de traitement et lors d’augmentation des doses.**

**►La constipation** (retard ou difficulté d’évacuation des selles) : Elle est systématique. C’est pourquoi un traitement laxatif peut vous être prescrit à associer (sauf contres indications) à des mesures d’hygiène de vie. Exemple : Duphalac® 1 sachet 3x/j avant les principaux repas à prendre systématiquement.

Vous devez également veiller à bien vous hydrater (minimun1l5par jour), avoir une alimentation riche en fibres que vous trouverez dans les jus de fruit, fruits, compotes, pruneaux, légumes verts (éviter carottes cuites), céréales, pain de son ou seigle.

 Si possible pratiquer au minimum 30 à 60 min de marche à pied par jour.

Si vous avez la bouche sèche, veillez là encore à bien vous hydrater. Vous pouvez sucer des bonbons, des pastilles de menthe ainsi que des glaçons.

**► Les nausées** (envie de vomir) : Elles sont parfois présentes au début du traitement et cèdent sous quelques jours. Un antiémétique (Primperan®, Motilium®) pourra être pris avant les repas ou lors des nausées max. 3cp/j.

**►La somnolence** (tendance à l’assoupissement si la personne n’est pas stimulée) : possible en particulier au début du traitement, souvent en lien avec le rattrapage de son manque de sommeil, une diminution de la douleur et de l’angoisse. Mais en cas **d’excès de somnolence** ou **d’une somnolence persistante** au bout de quelques jours, de **sa réapparition** au cours du traitement, **d’un impact majeur** sur la vie quotidienne, vous devez contacter votre médecin traitant ou par défaut un service d’urgences.

**►La confusion** (trouble de la conscience) : Si apparition d’un état confusionnel ou d’une euphorie, consulter votre médecin.

**►La rétention d’urine** (impossibilité d’uriner) : Si des troubles urinaires apparaissent consulter votre médecin traitant et si vous êtes dans l’impossibilité d’uriner consulter dans un service des urgences.

**Prévenez vos proches de ce traitement. L’apparition de ces effets indésirables doit vous amener à consulter votre médecin traitant ou les urgences**

**Dois-je prendre certaines précautions ?**

**OUI**

 ▪ Ne pas associer avec l’alcool, somnifères ou autres traitements et substances sédatifs.

 ▪ Ce traitement est incompatible avec la conduite d’un véhicule et tout travail nécessitant de la vigilance ou susceptible de vous mettre en situation à risque (échafaudage, utilisation de machine-outil).

 ▪ Il est important de signaler au médecin les traitements en cours, les allergies médicamenteuses connues.

 ▪ Si oublie du traitement consultez le pharmacien ou votre médecin traitant

 ▪ Si vous devez vous rendre à l’étranger munissez-vous des ordonnances et tenez compte du décalage horaire pour la prise de la morphine lente +/- une autorisation de transport selon les pays (voir avec votre médecin ou compagnie de transport).

Secrétariat SAU : 01.58.41.27.07 (du lundi au vendredi 8h30-16h30)

Accueil SAU : 01.58.41.27.22 / 01.58.41.27.35

Groupe douleur SAU Cochin / AP-HP hôpitaux universitaires Paris centre - Cochin – Broca - Hôtel Dieu

Rédigé par V. Guyerdet / Validé par F. Lecomte